

BULLETIN DE MUTATION DE PARCELLES

Page 1 / 2

Ce bulletin est à établir conjointement par le propriétaire et l'exploitant qui prend les terres. Il doit également être signé par l'exploitant cédant. S'il y a plusieurs preneurs ou plusieurs cédants, établir un bulletin de mutations pour chaque preneur et cédant. La situation des exploitants est appréciée au premier janvier de l'année au titre de laquelle les cotisations sont dues. Toute cession intervenant postérieurement à cette date ne prend effet qu'au premier janvier de l'année suivante.

PARTIE A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE	PARTIE A REMPLIR PAR LE PRENEUR						
Nom - Prénom :	Nom - Prénom :						
Adresse ;	Raison sociale:						
Téléphone :	Adresse de l'exploitation :						
Je certifie que les parcelles dont le détail cadastral et le							
mode d'exploitation figurent en page 2 du présent bulletin sont mises en valeur par le preneur ci-contre.	Adresse personnelle :						
don't meet en valeur par le preneur er sentie.							
Fait à							
le Signature du propriétaire (ou des propriétaires, en	Numéro adhérent :						
cas d'indivision) :	page 2 du présent bulletin depuis le :						
	Fait à						
	le						
	Signature du preneur (et de ses associés) :						
PARTIE A REMPLIR PAI	R L'EXPLOITANT CEDANT						
Nom - Prénom :							
Raison sociale :							
Adresse:							
Numéro d'adhérent :							
Je certifie ne plus exploiter les parcelles dont le détail figure preneur ci-dessus. Fait à							

Site Internet : limousin.msa.fr



DETAIL DES PARCELLES A MUTER

Page 2 / 2

Les informations signalées par une * sont obligatoires.

Partie réservée
au nouvel
exploitant.
Indiquer
comment
chaque parcelle
est exploitée

		V						est ex	310166
Commune ou sont situées les parcelles	N° du compte propriétaire *	Section *	N° du plan *		perfic	V D	Nature de culture (facultatif)	(1)	(2)
				ha	а	ca			
				-					
				-	_				
		1							
		+							
				-					
	 	-		-		-		ļ —	
						-			
				-	-				
		+	-		-			-	
				_	_	_			

(1) Indiquer F (Fermage), M (Métayage), D (Faire valoir direct), P (Prêt à usage gratuit)

(2) Indiquer C.S si cultures spécialisées (maraîchage, pépinières...)

Si ce bulletin de mutation est insuffisant, inscrire la suite des parcelles sur un second bulletin

TOTAL: